



## **REGLEMENT INTERIEUR / SAISON 2020 – 2021**

### **Article 1 - ACCEPTATION**

L'inscription à l'Association Country Music and Dance signifie l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 2 : ADHESION/COTISATION**

Pour être membre de l'Association il faut avoir acquitté l'adhésion de 20€ par personne ou l'adhésion « compétiteur ».

Pour participer aux cours il faut avoir acquitté la cotisation annuelle.

### **Article 3 – DROIT D'UTILISATION**

L'utilisation du nom de l'Association, de son logo et/ou de ses fichiers audios, vidéos et internet nécessite l'autorisation du bureau.

### **Article 4 : RESPONSABILITE/ASSURANCES**

Les adhérents doivent fournir à l'inscription un certificat médical datant de moins de 3 mois, précisant la pratique de la « Danse Country ». Pour une réinscription, le certificat médical est valable 3 ans. L'Association déclinera toute responsabilité en cas de non présentation de ce certificat.

La responsabilité de l'Association n'est engagée que pendant la durée des activités. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

Les parents d'enfants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser sur le lieu du cours.

Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin prévue, sauf décharge des parents par courrier remis au professeur ou à un membre de l'Association.

Un enfant mineur devra arriver et repartir du cours accompagné d'un de ses parents ou d'une personne munie d'une autorisation parentale.

En cas d'absence prévue du professeur, l'Association informera les adhérents par SMS ou par email.

Les adhérents doivent impérativement prévenir l'Association en cas de changement d'adresse, d'email ou de numéro de téléphone.

### **Article 5 : ORGANISATION DES COURS**

L'Association fonctionne pendant l'année scolaire (septembre à fin juin de l'année suivante) mais n'organise pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone A, ni lors des fermetures des salles communales par la Mairie de Mios. Les adhérents en seront avertis au moins une semaine avant.



Il est impératif de respecter les horaires des cours afin de ne pas en perturber le déroulement.

L'arrêt du suivi des cours pour convenance personnelle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Un remboursement de cotisation ne peut être effectué que par décision du Bureau ; le montant de l'adhésion reste dû.

Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement des activités, ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à l'Association entraîneront la perte de la qualité de membre sur décision du Bureau.

Les adhérents pourront être invités à participer à des démonstrations de danse country lors de diverses manifestations.

Par respect pour le professeur, il est interdit de filmer les séances de cours, sauf sur son initiative.

Par respect aux autres, les adhérents sont priés de prévenir l'Association en cas d'absence.

#### **Article 6 : RESPECT DES LOCAUX ET DU MATERIEL**

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux municipaux, gracieusement prêtés par la Mairie.

Il est demandé de respecter le matériel se trouvant dans les locaux et n'appartenant pas à l'Association et de ranger les locaux et les laisser dans l'état trouvé.

Pour assister aux cours les adhérents doivent porter des chaussures propres, adaptées au revêtement de la salle.

#### **Article 7 : RESPECT DES AUTRES**

Il est demandé respect et solidarité entre les adhérents et envers le professeur. Des disputes, critiques négatives, agressivité etc. durant les cours entraîneront la radiation du ou des adhérents concernés.

#### **Article 8 : SANCTIONS**

Tout adhérent ne respectant ni les statuts, ni ce règlement intérieur se verra radié de l'Association.

#### **Article 9 : DROIT A L'IMAGE**

J'autorise l'Association à utiliser les photographies ou vidéos prises pendant les activités pour un usage public pour la saison en cours.

Règlement non définitif et évolutif en cours d'année si les circonstances le demandent.

Fait, à Mios, le 4 août 2020

La Présidente,

Mme Danièle CHICHERY